



Commune de Jalhay

**URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Éric BREDO demeurant Wayai 27/B à 4845 Sart.

Le terrain concerné est situé Wayai à 4845 Sart et cadastré division 2, section B n°1090K.

Le projet est de type : la régularisation de modifications apportées à un bâtiment agricole existant - la démolition d'une extension irrégulière - la construction d'une nouvelle extension.

**Annnonce de projet en vertu de l'article R.IV.40-2.§1er,2° : 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.**

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et le jeudi 28/05/2026 à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service de l'urbanisme aux heures et jours susmentionnés.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 26/05/2026 au 09/06/2026 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent à Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202600038/5412/2026**

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 28/04/2026


Par le Collège communal,

La Directrice générale,

  
B. ROYEN



La Bourgmestre,

  
V. VANDEBERG